



Conférence des Parties à la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac
Onzième session, Genève (Suisse), 17-22 novembre 2025

JOURNAL

N° 1 – Lundi 17 novembre 2025

Le Journal ne constitue pas un compte rendu officiel des travaux de la Conférence des Parties.

Heure	Réunion	Salle
10 h 00-13 h 00	Ouverture de la session et première séance plénière	Plénière D
16 h 30-18 h 00	Deuxième séance plénière	Plénière D

Réunions régionales informelles et réunions de coordination de l'Union européenne

8 h 00-8 h 45	Réunion de coordination de l'Union européenne (à huis clos)	Plénière A
8 h 30-9 h 30	Groupe régional de l'Afrique	Plénière C
8 h 30-9 h 30	Groupe régional des Amériques	Plénière B
8 h 30-9 h 30	Groupe régional de la Méditerranée orientale	Plénière E–F
8 h 30-9 h 30	Groupe régional de l'Asie du Sud-Est	Salle 3
8 h 30-9 h 30	Groupe régional du Pacifique occidental	Salle Genève (bâtiment du CCV , en face du CICG)
9 h 00-9 h 45	Groupe régional de l'Europe	Plénière A
13 h 45-14 h 45	Réunion de coordination de l'Union européenne (à huis clos)	Plénière A
18 h 00-19 h 00	Réunion de coordination de l'Union européenne (à huis clos)	Plénière A

Autres réunions et manifestations parallèles¹

13 h 30-14 h 30	Table ronde ministérielle organisée par la Belgique « Le nouveau défi de la nicotine : prévenir une nouvelle vague d'addiction chez les jeunes » (plus d'informations ici).	Plénière D
15 h 00-16 h 30	Dialogue stratégique organisé par le Secrétariat de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac « Une planète en bonne santé pour un avenir en bonne santé : s'unir pour des générations sans tabac » (plus d'informations ici)	Plénière D
18 h 15-19 h 15	Point quotidien de la Global Alliance for Tobacco Control	Plénière C
18 h 30-19 h 45	Manifestation parallèle : Activités de plaidoyer à l'initiative des jeunes – Exposer au grand jour les histoires racontées par l'industrie du tabac et de la nicotine pour promouvoir des générations sans tabac (articles 5.2.b) et 5.3 de la Convention-cadre de l'OMS) (plus d'informations ici)	Plénière B
18 h 30-19 h 45	Manifestation parallèle : Lancement du rapport mondial 2025 sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac (plus d'informations ici)	Plénière E–F

Réunion du Bureau

18 h 15-18 h 45	Réunion du Bureau de la Conférence des Parties (à huis clos)	Salle Genève (bâtiment du CCV, en face du CICG)
-----------------	---	--

Programme de travail

Première séance plénière		10 h 00 – Plénière D, premier étage
Point 1	Ouverture de la session	
Point 1.1	Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux <i>Documents FCTC/COP/11/1 et FCTC/COP/11/1 (annoté)</i>	
Point 1.2	Pouvoirs des participants et participantes <i>Document FCTC/COP/11/2</i>	
Point 2	Demandes de statut d'observateur à la Conférence des Parties <i>Document FCTC/COP/11/3</i>	
Deuxième séance plénière		16 h 30 – Plénière D, premier étage
Point 3	Progrès mondiaux dans la mise en œuvre de la Convention-cadre de l'OMS, suivi d'un débat général <i>Document FCTC/COP/11/4</i>	

¹ Ces réunions ne figurent pas dans les actes officiels de la onzième session de la Conférence des Parties.

Application mobile de la onzième session de la Conférence des Parties

[L'application WHO Events pour smartphone et pour ordinateur](#) est maintenant disponible pour la onzième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac. Elle permet d'accéder de façon sécurisée aux documents officiels, aux documents fondamentaux et à toutes les informations pratiques dont les participants et participantes ont besoin pour prendre part à la onzième session de la Conférence des Parties. Pour plus d'informations, consultez le [Guide de démarrage rapide de l'application](#), envoyez un courriel à l'adresse fctcappsupport@who.int ou rendez-vous au stand de l'application sur place si vous avez besoin d'aide.

Médias sociaux

Les délégués et déléguées sont invités à diffuser dans les médias sociaux des informations sur la onzième session de la Conférence des Parties et sur la Convention-cadre, y compris sur l'importance de sa mise en œuvre. Hashtags officiels : il est recommandé d'utiliser les hashtags #COP11FCTC et #FCTCSauvedesVies sur X, sur Facebook, sur Instagram, sur LinkedIn ou sur d'autres réseaux sociaux.

Questions de procédure

Pour présenter une motion d'ordre, demander un droit de réponse ou présenter une motion de procédure en application du Règlement intérieur de la Conférence des Parties, un membre de délégation doit envoyer un message au +41 79 603 77 84 par SMS ou sur WhatsApp. Ce numéro est opérationnel pendant les séances et doit être utilisé exclusivement pour les motions d'ordre, les demandes de droit de réponse ou d'autres motions de procédure. Les messages seront transmis rapidement au Président ou à la Présidente.

Médias

Une conférence de presse d'ouverture de la onzième session de la Conférence des Parties se tiendra en ligne le jeudi 13 novembre 2025 à 15 heures.

Une conférence de presse se tiendra le samedi 22 novembre 2025 après la clôture de la onzième session de la Conférence des Parties.

Les journalistes sont invités à s'inscrire [ici](#) pour recevoir les notifications relatives à la Convention-cadre de l'OMS, afin de savoir quand ont lieu les conférences de presse et de bénéficier d'autres informations.

Les journalistes inscrits sont invités à utiliser la salle 4 du CICG pendant la onzième session de la Conférence des Parties. Les demandes des journalistes destinées au Secrétariat peuvent être envoyées à l'adresse mediafctc@who.int.

Courriels utiles

Séances plénières : fctcgovernance@who.int

Commission A : fctcComA@who.int

Commission B : fctcComB@who.int

Annonces

Dispositions concernant la conduite des discussions en séance plénière et pendant les séances des Commissions A et B

Les délégations souhaitant prendre la parole lors du débat général (point 3 – Progrès mondiaux dans la mise en œuvre de la Convention-cadre de l'OMS, suivi d'un débat général) sont invitées à en informer le Secrétariat de la Convention dès que possible par courriel à l'adresse fctcgovernance@who.int, en indiquant comme objet « Demande de déclaration au débat général ».

Les délégués et déléguées peuvent consulter la liste des intervenants et intervenantes pour le point 3 sur le [portail de documentation en ligne restreint](#).

Les délégations sont encouragées à intervenir par Région ou par groupe plutôt qu'individuellement.

Services disponibles au CICG

Pour toute autre information relative au lieu où se déroule la Conférence des Parties, les déléguées et les délégués sont invités à consulter le [Guide pratique à l'usage des participants](#) (FCTC/COP/11/DIV/2).

Sièges lors des séances plénières

En raison du manque de place dans la salle des plénières principale, un nombre limité de sièges sera alloué à chaque Partie pendant les séances plénières en fonction de la taille de la délégation. Les déléguées et délégués qui ne pourront pas s'asseoir dans la salle des plénières principale auront accès à des salles annexes.

Diffusion en streaming

Il sera possible de suivre les séances diffusées sur le Web sur Mac ou PC et sur tous les dispositifs mobiles, y compris l'iPhone, l'iPad et les téléphones fonctionnant sous Android ou sous Windows.

Veuillez consulter le [site Web de la Convention-cadre de l'OMS](#).

Distribution des documents

Les documents pour la session peuvent être téléchargés [ici](#).

Un portail de documentation en ligne sécurisé et restreint est disponible sur la page Web consacrée à la onzième session de la Conférence des Parties pour permettre aux délégués et déléguées d'accéder aux documents de la session à l'aide d'un nom d'utilisateur et d'un mot de passe qui seront communiqués par le Secrétariat de la Convention aux Parties et aux observateurs à la Conférence des Parties, aux organisations intergouvernementales internationales et aux organisations non gouvernementales internationales qui ont le statut d'observateur auprès de la Conférence des Parties.

Réservations de salles

Les locaux pouvant accueillir les réunions bilatérales ou privées sont en nombre limité. Sur demande, des salles peuvent néanmoins être affectées par le Secrétariat de la Convention pour certaines réunions. Malheureusement, l'interprétation ne pourra pas être assurée pour ces réunions. Les demandes seront traitées dans l'ordre d'arrivée.

Les demandes de salle de réunion doivent être envoyées au Secrétariat de la Convention dès que possible – au plus tard 24 heures avant la réunion – à l'adresse cmpmail@who.int, en indiquant la date et l'heure de la réunion, la durée de la réunion, le nombre de participantes et participants et le nom de l'organisateur (Partie ou observateur).

Liste des participants et participantes

La liste provisoire des participants et participantes sera disponible sur le [site Web de la Convention-cadre de l'OMS](#) à l'ouverture de la session. Cette liste sera établie sur la base des pouvoirs en bonne et due forme remis au Secrétariat de la Convention jusqu'au dimanche 16 novembre à midi. Une liste révisée sera postée plus tard sur le site Web de la Convention-cadre de l'OMS. En cas de changement officiel des coordonnées et de la composition d'une délégation, les délégations sont priées d'apporter les modifications nécessaires directement dans le système d'inscription.
